



Digne-les-Bains, le 8 septembre 2012

## Prélèvement d'un loup le vendredi 7 septembre au soir dans les Alpes de Haute Provence

Le 7 septembre 2012, à 19h55, un « canis lupus » femelle adulte d'environ 25 kg, a été prélevée à Esparron-la-Bâtie, au lieu dit « La roche ». Ce tir abouti clôt la campagne conduite par les agents de l'ONCFS, les lieutenants de louveterie, les chasseurs habilités par arrêté du préfet en date du 29 août 2012, sous la coordination du Chef de service départemental de l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Ce prélèvement d'un loup intervient en exécution de l'autorisation donnée le 29 août dernier pour une durée d'un mois, du 29 août au 28 septembre 2012, sur le territoire des communes de Authon, Bayons, Auzet et Barles qui faisait suite à d'importants dommages causés par le loup dans le massif des Monges malgré toutes les mesures prises pour l'éloigner des troupeaux

### **Un nombre d'attaques élevé et récurrent**

Les troupeaux d'ovins présents sur les pâturages de ce massif ont subi en 2012 près de 20 attaques ayant entraîné la mort ou la blessure de 142 animaux, ce qui représente le doublement du nombre de victimes par rapport à la même date en 2011.

### **Des mesures de protection et d'effarouchement insuffisantes**

Faute d'efficacité des mesures de d'effarouchement et de protection, ainsi que des tirs de défense des troupeaux mis en place par les éleveurs pour prévenir ces dommages, face à la persistance de la pression du prédateur malgré les renforts apportés par la louveterie, la mise en œuvre de tirs de prélèvement d'un loup s'est avérée nécessaire et a été déclenchée dans le strict respect du « protocole loup » en vigueur.

### **Maintien du loup dans un état de conservation favorable**

Ces tirs ne nuisent pas au maintien du loup dans un état de conservation favorable dans son aire de répartition naturelle.

### **4eme loup prélevé en France dans le décompte de l'année 2012**

Ce prélèvement fait suite au tir abouti le 6 juin 2012 à Utelle (06) auquel s'ajoute la découverte d'un loup mort dans le Luberon, et d'un prélèvement de fin 2011 à imputer au décompte 2012 ce qui porte désormais à quatre le nombre de loups prélevés en France cette année. Pour mémoire, l'arrêté interministériel du 7 mai 2012 fixe le nombre maximum de spécimens de loups pouvant être prélevés à 11 au titre de l'année 2011-2012.